

1FOGENIE

Société à responsabilité limitée au capital de 450.000 euros

Siège social : 388, avenue de La Châtre
36000 CHÂTEAUROUX

RCS CHÂTEAUROUX 790 909 030



Feuille de Présence
de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle
du 30 juin 2026

Nom, prénom usuel, domicile des associés / Dénomination sociale, siège social des associés	Nombre de parts	Nom, prénom usuel, domicile des mandataires	Signature
Louis LEPINE Les Noyers 36110 Bretagne	180.000		DocuSigned by: Louis LEPINE D0F2F46B69DC428...
Yoann CUAZ 10, allée des Iris 36130 Déols	180.000		Signé par : Yoann CUAZ 012F4D05663749B...
Jean-Philippe GONTIER 34, rue de l'Ourcq 75019 Paris	90.000		DocuSigned by: JEAN-PHILIPPE GONTIER 0325619F4B884E4...
TOTAL	450.000		

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés 0 pouvoirs, arrêtée à 3 associés présents ou représentés, porteurs de 450.000 parts, exprimant un nombre égal de voix.

DocuSigned by:
Louis LEPINE
D0F2F46B69DC428...

Signé par :
Yoann CUAZ
012F4D05663749B...

DocuSigned by:
JEAN-PHILIPPE GONTIER
0325619F4B884E4...

Les Cogérants

1FOGENIE

Société à responsabilité limitée au capital de 450.000 euros

**Siège social : 388, avenue de La Châtre
36000 CHÂTEAUROUX**

RCS CHÂTEAUROUX 790 909 030



Rapport de gestion de la gérance sur la situation et l'activité de la société

Messieurs,

Nous nous sommes réunis en assemblée générale afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux statuts, nous puissions examiner les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2025** et nous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Il nous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- L'annexe,
- Le texte des résolutions soumises à notre approbation.

Nous précisons que les comptes de notre société, soumis ainsi à notre approbation, ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que l'exercice précédent.

Le compte de résultat fait apparaître **un bénéfice de 67.856,75 €uros**, après déduction des amortissements et provisions réglementaires et justifiées, que nous proposons de répartir conformément aux statuts, comme il sera dit ci-après.

I. RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

Voir tableau ci-joint.

II. ETABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur.

III. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement de telle nature n'est à signaler.

Soldes Intermédiaires de Gestion

1FOGENIE	SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION
Période du 01/01/2025 au 31/12/2025	(Euros)

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
Ventes de marchandises	1 054 044,16	1 005 880,39	48 164	4,79
- Cout direct d'achat	841 960,11	756 053,42	85 907	11,36
+/- Variation du stock de marchandises	4 016,06	10 441,54	-6 425	-61,53
Marge commerciale (I)	208 067,99	239 385,43	-31 318	-13,07
Taux de marge commerciale	19,74 %	23,80 %		
+ Production vendue	526 133,34	524 108,74	2 025	0,39
+ Production stockée				
+ Production immobilisée				
Production de l'exercice	526 133,34	524 108,74	2 025	0,39
- Matières premières et approvisionnements consommés	36,18	117,02	-81	-69,22
- Sous traitance directe	16 024,02	42 233,52	-26 209	-62,05
Marge brute sur production (II)	510 073,14	481 758,20	28 315	5,88
Taux de marge brute sur production	96,95 %	91,92 %		
Marge brute globale (I + II)	718 141,13	721 143,63	-3 002	-0,41
Taux de marge brute globale	45,45 %	47,13 %		
- Services extérieurs et autres charges externes	175 818,68	192 675,89	-16 857	-8,74
Valeur ajoutée produite	542 322,45	528 467,74	13 855	2,62
Valeur ajoutée / chiffre d'affaires	34,32 %	34,54 %		
+ Subventions d'exploitation				
- Impôts, taxes et versements assimilés	20 617,49	19 317,91	1 300	6,73
- Salaires et traitements	319 767,00	295 215,94	24 552	8,32
- Cotisations sociales	115 236,36	93 143,39	22 093	23,72
Excédent brut d'exploitation	86 701,60	120 790,50	-34 089	-28,21
Excédent brut d'exploitation / chiffre d'affaires	5,49 %	7,89 %		
+ Reprises sur amortissements et provisions	1 740,13	17 655,66	-15 915	-90,13
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	13 337,22	5 955,95	7 382	123,96
- Dotations aux provisions sur immobilisations				
- Dotations aux provisions sur actif circulant	3 895,24		3 895	N/S
- Dotations aux provisions pour risques et charges				
+ Autres produits de gestion courante	10 953,50	16,60	10 937	N/S
- Autres charges de gestion courante		304,31	-304	-100,00
Résultat d'exploitation (hors charges et produits financiers)	82 162,77	132 202,50	-50 040	-37,84
Résultat d'exploitation / chiffre d'affaires	5,20 %	8,64 %		
+ Bénéfice attribué (quote part sur opérations en commun)				
- Perte supportée (quote part sur opérations en commun)				
+ Produits financiers de participations	6 229,05	4 826,49	1 403	29,07
+ Produits des autres valeurs mobilières et créances				
+ Autres intérêts et produits assimilés		40,09	-40	-100,00
+ Reprises sur provisions financières				
+ Différences positives de change				
+ Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
- Dotations financières aux amortissements et provisions				
- Intérêts et charges assimilées	1 347,92	1 134,22	213	18,78
- Différences négatives de change				
- Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
Résultat courant avant impôts	87 043,90	135 934,86	-48 891	-35,96
Résultat courant / chiffre d'affaires	5,51 %	8,88 %		
+ Produits exceptionnels sur opérations de gestion	477,77	352,55	125	35,51
+ Reprises sur dépréciations et provisions				
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	491,92	873,12	-382	-43,75
- Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Résultat exceptionnel	-14,15	-520,57	506	97,31
- Participation des salariés aux résultats				
- Impôt sur les bénéfices	19 173,00	31 402,00	-12 229	-38,93
Résultat Net Comptable	67 856,75	104 012,29	-36 156	-34,75
Résultat net / chiffre d'affaires	4,29 %	6,80 %		

IV. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Néant.

V. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Participation dans la SCI 1VESTIM, ayant son siège au 388, avenue de La Châtre à CHÂTEAUROUX (36000) à hauteur d’une somme totale de Quatre cents (400) €uros au 31 décembre 2025.

VI. CONVENTIONS VISEES A L’ARTICLE L 223-19 DU CODE DE COMMERCE

Nous trouverons par ailleurs le rapport spécial sur les conventions susceptibles de tomber sous le coup de l’article L 223-19 du Code de Commerce et dont nous demanderons la ratification à l’assemblée ainsi que le prévoit le projet de résolutions ci-joint.

VII. PROPOSITION D’AFFECTATION DU RESULTAT

Ainsi que nous pouvons le constater, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui sont présentés font ressortir un bénéfice de Soixante-sept mille huit cent cinquante-six €uros et Soixante-quinze centimes (67.856,75).

Nous proposons d’affecter le bénéfice de l’exercice, comme suit :

- | | |
|--|-----------------|
| • Réserve légale | 15.000,00 €uros |
| S’élevant désormais à 60.000,00 €uros | |
| • Report à nouveau | 0,00 €uros |
| S’élevant désormais à 0,00 €uros | |
| • Réserves facultatives | 52.856,75 €uros |
| S’élevant désormais à 185.390,51 €uros | |

Cependant, il est proposé de distribuer un dividende de Trente mille (30.000) €uros, à prélever sur les réserves facultatives, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 qui compte tenu de cette distribution s’élèveraient désormais à 155.390,51 €uros et les capitaux propres à 665.390,51 €uros.

Nous vous rappelons que :

- depuis le 1er janvier 2026, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 31,4%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 18,6% de prélèvements sociaux,
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et est indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Nous vous rappelons également que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Il est enfin précisé que le dividende serait ainsi fixé à 0,067 €uros par part avant prélèvements sociaux retenus à la source, et avant prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de 12,8 %, et serait mis en paiement à compter du 30 juin 2026.

VIII. DIVIDENDES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'au titre des trois derniers exercices, il a été distribué les dividendes suivants :

Années	Distribution brute globale	Distribution brute par action	Prélèvement Forfaitaire Unique 30%	Distribution nette globale	Distribution nette par action
2023	30.000 €	0,10 €	9.000 €	21.000 €	0,07 €
2024	30.000 €	0,10 €	9.000 €	21.000 €	0,07 €
2025	30.000 €	0,067 €	9.000 €	21.000 €	0,047 €

IX. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, nous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même code.

X. CONCLUSION

Nous souhaitons que ces diverses propositions emportent notre approbation et que nous donnerons à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel nous avons à nous prononcer.

DocuSigned by:
Louis LEPINE
D0F2F46B89DC428...

Signé par :
Yoann CURZ
012F4D05663749B...

DocuSigned by:
JEAN-PHILIPPE GANTIER
0325619F4B884E4...
Les Cogérants

1FOGENIE

Société à responsabilité limitée au capital de 450.000 euros

**Siège social : 388, avenue de La Châtre
36000 CHÂTEAUROUX**

RCS CHÂTEAUROUX 790 909 030



Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 233-19 du Code de Commerce

Exercice clos le 31 décembre 2025

Messieurs,

Nous avons l'honneur de présenter le rapport prévu par l'article L 233-19 du Code de Commerce relatif aux conventions dans lesquelles un gérant ou un associé de notre société est directement ou indirectement intéressé :

PREMIERE CONVENTION

Le montant des frais de déplacements remboursés à Monsieur Yoann CUAZ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élève à Deux cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (299 €) ;

DEUXIEME CONVENTION

Le montant des frais de déplacements remboursés à Monsieur Louis LEPINE au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élève à Sept mille sept-cent cinquante-quatre Euros (7.754 €) ;

TROISIEME CONVENTION

Le montant des frais de déplacements remboursés à Monsieur Jean-Philippe GONTIER au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élève à Mille trois cent quatre-deux Euros et Vingt-sept centimes (1.342,27 €) ;

QUATRIEME CONVENTION

La rémunération attribuée à Monsieur Yoann CUAZ, cogérant, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élève à Quarante-et-un mille trois cent six Euros et Sept centimes (41.306,07 €) ;

CINQUIEME CONVENTION

La rémunération attribuée à Monsieur Louis LEPINE, cogérant, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élève à Cinquante-deux mille deux cent trente-trois €uros et Soixante-dix-sept centimes (52.233,77 €) ;

SIXIEME CONVENTION

La prise en charge des cotisations sociales obligatoires «RSI» de Monsieur Yoann CUAZ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élève à Seize mille six cent soixante-dix-neuf €uros (16.679 €) ;

SEPTIEME CONVENTION

La prise en charge des cotisations sociales obligatoires «RSI» de Monsieur Louis LEPINE au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élève à Dix-huit mille neuf cent soixante-et-onze €uros (18.971 €);

HUITIEME CONVENTION

La prise en charge des cotisations facultatives «ALPTIS» de Monsieur Yoann CUAZ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élève à Cinq mille quatre cent quatre-vingt-quatre €uros et Trente-neuf centimes (5.484,39 €) ;

NEUVIEME CONVENTION

La prise en charge des cotisations facultatives «ALPTIS» de Monsieur Louis LEPINE au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élève à Deux mille soixante-dix €uros et Vingt-neuf centimes (2.070,29 €) ;

DIXIEME CONVENTION

La prise en charge des cotisations facultatives «GENERALI» de Monsieur Louis LEPINE au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élève à Deux mille vingt-sept €uros et Cinquante-deux centimes (2.027,52 €) ;

ONZIEME CONVENTION

Les prestations réalisées par la société INVEST IN CONSULTING au titre de la convention de prestation de services conclue avec la société 1FOGENIE au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2025 se sont élevées à Vingt-et-un mille trente €uros et Quarante-neuf centimes (21.030,49 €) ;

Conformément à la loi, les conventions ci-dessus sont soumises à notre approbation, la personne intéressée ne pouvant prendre part au vote.

DocuSigned by:
Louis LEPINE
D0F2F46B69DC428...

Signé par :
Yoann CUAZ
012F4D05663749B...

DocuSigned by:
JEAN-PHILIPPE GANTIER
0325619F4B884E4...
Les Cogérants

1FOGENIE

Société à responsabilité limitée au capital de 450.000 euros

Siège social : 388, avenue de La Châtre
36000 CHÂTEAUROUX

RCS CHÂTEAUROUX 790 909 030



Texte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2026

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et examiné les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, l'assemblée générale déclare les approuver et donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice écoulé, qui s'élève à Soixante-sept mille huit cent cinquante-six €uros et Soixante-quinze centimes (67.856,75), comme suit :

- | | |
|--|-----------------|
| • Réserve légale | 15.000,00 €uros |
| S'élevant désormais à 60.000,00 €uros | |
| • Report à nouveau | 0,00 €uros |
| S'élevant désormais à 0,00 €uros | |
| • Réserves facultatives | 52.856,75 €uros |
| S'élevant désormais à 185.390,51 €uros | |

Cependant, il est proposé de distribuer un dividende de Trente mille (30.000) €uros, à prélever sur les réserves facultatives, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 qui compte tenu de cette distribution s'élèveraient désormais à 155.390,51 €uros et les capitaux propres à 665.390,51 €uros.

Nous vous rappelons que :

- depuis le 1er janvier 2026, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 31,4%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 18,6% de prélèvements sociaux,

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et est indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Nous vous rappelons également que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Il est enfin précisé que le dividende serait ainsi fixé à 0,067 €uros par part avant prélèvements sociaux retenus à la source, et avant prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de 12,8 %, et serait mis en paiement à compter du 30 juin 2026.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce, prend acte des observations qui y sont portées et les approuve.

1FOGENIE

Société à responsabilité limitée au capital de 450.000 euros

Siège social : 388, avenue de La Châtre
36000 CHÂTEAUROUX

RCS CHÂTEAUROUX 790 909 030



Proposition d’affectation du bénéfice de l’exercice 2025

Sur proposition de la gérance, l'assemblée générale décide l'affectation suivante :

Origine

- Résultat de l'exercice : Bénéfice 67.856,75 €uros

Affectation

- Réserve légale 15.000,00 €uros
- Autres réserves 52.856,75 €uros

TOTAUX 67.856,75 €uros

CAPITAUX PROPRES AVANT DISTRIBUTION 695.390,51 €uros

- Dividendes 30.000,00 €uros

CAPITAUX PROPRES APRES DISTRIBUTION 665.390,51 €uros

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l’assemblée générale rappelle qu’au titre des trois derniers exercices, il n’a pas été distribué de dividendes.

Certifié conforme

DocuSigned by:
JEAN-PHILIPPE GONTIER
0325619F4B884E4...
DocuSigned by:
Louis LEPINE
D0F2F46B69DC428...
Signé par :
Yoann CUAZ
012F4D05663749B...

1FOGENIE

Société à responsabilité limitée au capital de 450.000 euros

**Siège social : 388, avenue de La Châtre
36000 CHÂTEAUROUX**

RCS CHÂTEAUROUX 790 909 030



***Procès-Verbal
de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle
du 30 juin 2026***

**L'An Deux Mille Vingt-Six,
Le Trente Juin,
A Vingt heures,**

Les associés de la société **1FOGENIE**, société à responsabilité limitée au capital de 450.000 Euros, dont le siège social est au 388, avenue de La Châtre à CHÂTEAUROUX (36000), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CHÂTEAUROUX sous le numéro 790 909 030, se sont réunis audit siège sur la convocation verbale de la gérance, les associés étant d'accord sur cette forme de convocation.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Philippe GONTIER, co-gérant de la société.

Sont présents :

- Monsieur Louis LEPINE**
à concurrence de Cent Quatre Vingt Mille parts
numérotées de 1 à 180.000 inclus, ci 180.000 Parts
- Monsieur Yoann CUAZ**
à concurrence de Cent Quatre Vingt Mille parts
numérotées de 180.001 à 360.000 inclus, ci 180.000 Parts
- Monsieur Jean-Philippe GONTIER**
à concurrence de Quatre Vingt Dix Mille parts
numérotées de 360.001 à 450.000 inclus, ci 90.000 Parts

Total des parts composant le capital social 450.000 Parts

Le Président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions dans les conditions légales.

Le Président dépose sur son bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les rapports de la gérance ;

Paraph DS DS
YC LL JG

- Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le Président indique à l'assemblée que les documents légaux ont été remis en mains propres quinze jours francs avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Approbation des comptes et quitus à la gérance de sa gestion ;
- Affectation du résultat ;
- Lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 233-19 du Code de Commerce ;
- Approbation des conventions visées à l'article L 233-19 du Code de Commerce.

Après discussion et personne ne demandant plus la parole, le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et examiné les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, l'assemblée générale déclare les approuver et donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice écoulé, qui s'élève à Soixante-sept mille huit cent cinquante-six €uros et Soixante-quinze centimes (67.856,75), comme suit :

- | | |
|--|-----------------|
| • Réserve légale | 15.000,00 €uros |
| S'élevant désormais à 60.000,00 €uros | |
| • Report à nouveau | 0,00 €uros |
| S'élevant désormais à 0,00 €uros | |
| • Réserves facultatives | 52.856,75 €uros |
| S'élevant désormais à 185.390,51 €uros | |

Cependant, il est proposé de distribuer un dividende de Trente mille (30.000) €uros, à prélever sur les réserves facultatives, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 qui compte tenu de cette distribution s'élèveraient désormais à 155.390,51 €uros et les capitaux propres à 665.390,51 €uros.

Nous vous rappelons que :

- depuis le 1er janvier 2026, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 31,4%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 18,6% de prélèvements sociaux,

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et est indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Nous vous rappelons également que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Il est enfin précisé que le dividende serait ainsi fixé à 0,067 €uros par part avant prélèvements sociaux retenus à la source, et avant prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de 12,8 %, et serait mis en paiement à compter du 30 juin 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. De tout ce que précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés de la société.

DocuSigned by:
Louis LEPINE
D0F2F46B69DC428...
Louis LEPINE
Co-gérant

Signé par :
Yoann CUAZ
012F4D05663749B...
Yoann CUAZ
Co-gérant

DocuSigned by:
JEAN-PHILIPPE GONTIER
0325619F4B884E4...
Jean-Philippe GONTIER
Co-gérant

Certifié conforme

Bilan

Présenté en Euros

 ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)	3 824,04	3 824,04		
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	9 190,00	9 190,00		
Fonds commercial	474 000,00		474 000,00	474 000,00
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	725,64	725,64		
Autres immobilisations corporelles	185 793,97	121 414,86	64 379,11	16 148,87
Immob. corpor. en cours, avances et acomptes				48 230
Immobilisations financières				
Participation	400,00		400,00	400,00
Créances rattachées à des participations	172 379,07		172 379,07	160 403,96
Titres immobilisés à de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	15,00		15,00	15,00
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE (III)	842 503,68	131 330,50	711 173,18	650 967,83
Stocks et en-cours				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production				
Produits finis				
Marchandises	20 651,35		20 651,35	24 667,41
Avances et acomptes versés sur commandes	2 139,10		2 139,10	240,00
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	191 513,04	4 890,70	186 622,34	193 493,05
Autres créances				
. Fournisseurs débiteurs				
. Personnel				
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices	12 591,00		12 591,00	2 282,00
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	4 304,97		4 304,97	4 261,80
. Autres				
Charges constatées d'avance	9 673,03		9 673,03	4 697,33
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
. Actions propres				
. Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	56 334,03		56 334,03	96 518,95
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (IV)	297 206,52	4 890,70	292 315,82	326 160,54

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Frais d'émission des emprunts (V)					
Primes de remboursement des emprunts (VI)					
Ecarts de conversion et diff. d'évaluation actif (VII)					
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I +II +III +IV +V +VI +VII)	1 143 534,24	140 045,24	1 003 489,00	977 128,37	26 361

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital (dont versé :)	450 000,00	300 000,00	150 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecarts de réévaluation			
Ecart d'équivalence			
Réserves			
Réserve légale	45 000,00	30 000,00	15 000
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	132 533,76	223 521,47	- 90 988
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	67 856,75	104 012,29	- 36 156
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	695 390,51	657 533,76	37 857
Autres fonds propres			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL DES PROVISIONS (II)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	28 916,46	57 338,01	- 28 422
Emprunts et dettes financières diverses	40 000,00	19 214,93	20 785
Instruments financiers à terme			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	62 068,73	84 538,66	- 22 470
Dettes fiscales et sociales	68 039,55	66 519,70	1 520
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	15 237,39	7 129,85	8 108
Produits constatés d'avance	93 836,36	84 853,46	8 983
TOTAL DES DETTES (III)	308 098,49	319 594,61	- 11 496
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (IV)			
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	1 003 489,00	977 128,37	26 361

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation absolue	%
	Total	Total		
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises	1 054 044,16	1 005 880,39	48 164	4,79
Production vendue	526 133,34	524 108,74	2 025	0,39
Montant net du chiffre d'affaires	1 580 177,50	1 529 989,13	50 188	3,28
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	1 740,13	17 655,66	- 15 916	-90,14
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	10 953,50		10 954	N/S
Autres produits		16,60	- 17	-100
Total des produits d'exploitation (I)	1 592 871,13	1 547 661,39	45 210	2,92
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	841 960,11	756 053,42	85 907	11,36
Variation de stocks	4 016,06	10 441,54	- 6 425	-61,54
Achats de matières premières et autres approvisionnements	36,18	117,02	- 81	-69,08
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes (1)	191 842,70	234 909,41	- 43 067	-18,33
Impôts, taxes et versements assimilés	20 617,49	19 317,91	1 300	6,73
Salaires	319 767,00	295 215,94	24 551	8,32
Cotisations sociales	115 236,36	93 143,39	22 093	23,72
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	13 337,22	5 955,95	7 381	123,93
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	3 895,24		3 895	N/S
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Autres charges		304,31	- 304	-100
Total des charges d'exploitation (II)	1 510 708,36	1 415 458,89	95 249	6,73
(1) Y compris :				
Redevances de crédit-bail mobilier				
Redevances de crédit-bail immobilier				
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	82 162,77	132 202,50	- 50 040	-37,85
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (2)	6 229,05	4 826,49	1 403	29,06
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)				
Autres intérêts et produits assimilés		40,09	- 40	-100
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (V)	6 229,05	4 866,58	1 362	28,00

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation absolue	%
	Total	Total		
Charges financières :				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (3)	1 347,92	1 134,22	214	18,84
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (VI)	1 347,92	1 134,22	214	18,84
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	4 881,13	3 732,36	1 149	30,78
3.RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)	87 043,90	135 934,86	- 48 891	-35,97

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels	477,77	352,55	125	35,52
Total des produits exceptionnels (VII)	477,77	352,55	125	35,52
Charges exceptionnelles	491,92	873,12	- 381	-43,66
Total des charges exceptionnelles (VIII)	491,92	873,12	- 381	-43,66
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-14,15	-520,57	506	97,28
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	19 173,00	31 402,00	- 12 229	-38,94
Total des Produits (I+III+V+VII)	1 599 577,95	1 552 880,52	46 697	3,01
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 531 721,20	1 448 868,23	82 853	5,72
BENEFICE OU PERTE	67 856,75	104 012,29	- 36 156	-34,76
(2) Dont produits concernant les entités liées				
(3) Dont intérêts concernant les entités liées				

Soldes Intermédiaires de Gestion

1FOGENIE

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

(Euros)

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
Ventes de marchandises	1 054 044,16	1 005 880,39	48 164	4,79
- Cout direct d'achat	841 960,11	756 053,42	85 907	11,36
+/- Variation du stock de marchandises	4 016,06	10 441,54	-6 425	-61,53
Marge commerciale (I)	208 067,99	239 385,43	-31 318	-13,07
<i>Taux de marge commerciale</i>	<i>19,74 %</i>	<i>23,80 %</i>		
+ Production vendue	526 133,34	524 108,74	2 025	0,39
+ Production stockée				
+ Production immobilisée				
Production de l'exercice	526 133,34	524 108,74	2 025	0,39
- Matières premières et approvisionnements consommés	36,18	117,02	-81	-69,22
- Sous traitance directe	16 024,02	42 233,52	-26 209	-62,05
Marge brute sur production (II)	510 073,14	481 758,20	28 315	5,88
<i>Taux de marge brute sur production</i>	<i>96,95 %</i>	<i>91,92 %</i>		
Marge brute globale (I + II)	718 141,13	721 143,63	-3 002	-0,41
<i>Taux de marge brute globale</i>	<i>45,45 %</i>	<i>47,13 %</i>		
- Services extérieurs et autres charges externes	175 818,68	192 675,89	-16 857	-8,74
Valeur ajoutée produite	542 322,45	528 467,74	13 855	2,62
<i>Valeur ajoutée / chiffre d'affaires</i>	<i>34,32 %</i>	<i>34,54 %</i>		
+ Subventions d'exploitation				
- Impôts, taxes et versements assimilés	20 617,49	19 317,91	1 300	6,73
- Salaires et traitements	319 767,00	295 215,94	24 552	8,32
- Cotisations sociales	115 236,36	93 143,39	22 093	23,72
Excédent brut d'exploitation	86 701,60	120 790,50	-34 089	-28,21
<i>Excédent brut d'exploitation / chiffre d'affaires</i>	<i>5,49 %</i>	<i>7,89 %</i>		
+ Reprises sur amortissements et provisions	1 740,13	17 655,66	-15 915	-90,13
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	13 337,22	5 955,95	7 382	123,96
- Dotations aux provisions sur immobilisations				
- Dotations aux provisions sur actif circulant	3 895,24		3 895	N/S
- Dotations aux provisions pour risques et charges				
+ Autres produits de gestion courante	10 953,50	16,60	10 937	N/S
- Autres charges de gestion courante		304,31	-304	-100,00
Résultat d'exploitation (hors charges et produits financiers)	82 162,77	132 202,50	-50 040	-37,84
<i>Résultat d'exploitation / chiffre d'affaires</i>	<i>5,20 %</i>	<i>8,64 %</i>		
+ Bénéfice attribué (quote part sur opérations en commun)				
- Perte supportée (quote part sur opérations en commun)				
+ Produits financiers de participations	6 229,05	4 826,49	1 403	29,07
+ Produits des autres valeurs mobilières et créances				
+ Autres intérêts et produits assimilés		40,09	-40	-100,00
+ Reprises sur provisions financières				
+ Différences positives de change				
+ Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
- Dotations financières aux amortissements et provisions				
- Intérêts et charges assimilées	1 347,92	1 134,22	213	18,78
- Différences négatives de change				
- Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
Résultat courant avant impôts	87 043,90	135 934,86	-48 891	-35,96
<i>Résultat courant / chiffre d'affaires</i>	<i>5,51 %</i>	<i>8,88 %</i>		
+ Produits exceptionnels sur opérations de gestion	477,77	352,55	125	35,51
+ Reprises sur dépréciations et provisions				
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	491,92	873,12	-382	-43,75
- Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Résultat exceptionnel	-14,15	-520,57	506	97,31
- Participation des salariés aux résultats				
- Impôt sur les bénéfices	19 173,00	31 402,00	-12 229	-38,93
Résultat Net Comptable	67 856,75	104 012,29	-36 156	-34,75
<i>Résultat net / chiffre d'affaires</i>	<i>4,29 %</i>	<i>6,80 %</i>		

Annexes**1FOGENIE****ANNEXE**

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 13/05/2026

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 003 489,00 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 67 856,75 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 13/05/2026 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Règlement ANC 2022-06 :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

--> continuité de l'exploitation
--> permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06
--> indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

1FOGENIE

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 13/05/2026

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Fonds commercial (hors droit au bail) = 474 000,00

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	474 000,00		474 000,00	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	474 000,00		474 000,00	

3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 846 327,72

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	499 688,34		12 674,30	487 014,04
Immobilisations corporelles	185 140,50	61 567,46	60 188,35	186 519,61
Immobilisations financières	160 818,96	11 975,11		172 794,07
TOTAL	845 647,80	73 542,57	72 862,65	846 327,72

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 135 154,54

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	25 688,34		12 674,30	13 014,04
Immobilisations corporelles	168 991,63	13 337,22	60 188,35	122 140,50
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	194 679,97	13 337,22	72 862,65	135 154,54

3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Frais d'établissement	3 824	3 824	0	3 ans
Concessions, brevets, licences	9 190	9 190	0	de 1 à 3 ans
Fonds commerce fusion 1fogenie	474 000	0	474 000	Non amortiss.
Matériel industriel	726	726	0	3 ans
Aai divers	44 579	44 579	0	de 5 à 10 ans
Aai la chatre	2 985	1 146	1 839	de 5 à 8 ans
Aai bourges	3 000	2 700	300	10 ans
Aai chateauroux	1 930	1 561	369	de 3 à 8 ans
Matériel de transport	107 900	48 553	59 347	de 3 à 7 ans
Matériel bureau & informatique	11 496	10 246	1 250	de 2 à 5 ans
Immos castel virtual racing	2 051	995	1 056	5 ans
Mobilier	11 853	11 635	218	de 3 à 8 ans
TOTAL	673 534	135 155	538 379	

1FOGENIE

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 13/05/2026

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.3 - Etat des créances = 390 461,11

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	172 379,07		172 379,07
Actif circulant & charges d'avance	218 082,04	218 082,04	
TOTAL	390 461,11	218 082,04	172 379,07

3.4 - Provisions pour dépréciation = 4 890,70

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	2 735,59	3 895,24	1 740,13		4 890,70
Comptes financiers					
Total	2 735,59	3 895,24	1 740,13		4 890,70

3.5 - Produits à recevoir par postes du bilan = 6 122,72

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	6 122,72
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	6 122,72

3.6 - Charges constatées d'avance = 9 673,03

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

1FOGENIE

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 13/05/2026

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 450 000,00

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	300000	1,00	300 000,00
Titres émis ou variation du nominal	150000	1,00	150 000,00
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	450000	1,00	450 000,00

4.2 - Etat des dettes = 308 098,49

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	28 916,46	28 916,46		
Dettes financières diverses	50 464,12	50 464,12		
Fournisseurs	62 068,73	62 068,73		
Dettes fiscales & sociales	68 039,55	68 039,55		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	4 773,27	4 773,27		
Produits constatés d'avance	93 836,36	93 836,36		
TOTAL	308 098,49	308 098,49		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 48 719,11

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	19,76
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	3 750,59
Dettes fiscales & sociales	40 661,05
Autres dettes	4 287,71
TOTAL	48 719,11

4.4 - Produits constatés d'avance = 93 836,36

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

1FOGENIE**ANNEXE**

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 13/05/2026

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 1 580 177,50**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	1 054 044	66,70 %
Prestations de services	510 191	32,29 %
Produits des activités annexes	15 942	1,01 %
TOTAL	1 580 177	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 19 173,00

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	82 162,77	18 103,69	64 059,08
Résultat financier	4 881,13	1 072,39	3 808,74
Résultat exceptionnel	-14,15	-3,08	-11,07
Participation des salariés			
TOTAL	87 029,75	19 173,00	67 856,75

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

1FOGENIE**ANNEXE**

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 13/05/2026

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

1FOGENIE

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 13/05/2026

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 6 122,72

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières :	6 123
Int courus créance sci 1 vestim(26781000000)	6 123
TOTAL	6 123

8.2 - Charges constatées d'avance = 9 673,03

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance(48600000000)	9 673
TOTAL	9 673

8.3 - Charges à payer = 48 719,11

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	20
Ic sur emp établ crédit(16480000000)	20
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	3 751
Factures non parvenues(40810000000)	2 298
Prov honoraires(40811000000)	1 453
Dettes fiscales et sociales :	40 661
Dettes prov. congés payés(42820000000)	16 271
Primes à payer(42860000000)	10 500
Primes à payer tns(42862000000)	2 703
Charges sur congés à payer(43820000000)	4 954
Cap urssaf - ta libératoire(43860000000)	189
Cap ssi II(43861000000)	1 652
Cap ssi yc(43862000000)	953
Cap apgeb - taxe paritarisme(43863000000)	105
Cs / primes salariés bilan(43864000000)	3 216
Cap etat - om(44811000000)	117
Autres dettes :	4 288
Aae(41980000000)	4 288
TOTAL	48 719

1FOGENIE**ANNEXE**

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 13/05/2026

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE (suite)**8.4 - Produits constatés d'avance = 93 836,36**

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance(48700000000)	93 836
TOTAL	93 836